



Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer (DDTM)  
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des  
Risques  
2, rue Jean Richepin  
BP 50909  
66020 Perpignan cedex

Nos ref. : 159

Perpignan, le 12 MAI 2023

**Objet** : avis sur le dossier de déclaration pour la réalisation d'un forage et le rebouchage de 4 forages au Mas Goury

Monsieur le Chef de service,

Vous soumettez le dossier cité en objet à l'avis de la CLE. Ce projet consiste à reboucher quatre anciens ouvrages, puis à en réaliser un nouveau pour l'exploitation des nappes quaternaires, dans le cadre d'un projet regroupant des cultures pour la restauration scolaire, des cultures expérimentales pour l'IUT de Perpignan ainsi que du maraîchage pédagogique.

En termes **qualitatifs**, le respect des règles de l'art ainsi que la culture sur sols vivants permettront de minimiser les risques.

En termes **quantitatifs**, les volumes sollicités ainsi que l'exploitation des nappes peu profondes restent compatibles avec le SAGE des nappes du Roussillon. Le dossier présente toutefois des problèmes de cohérence en matière de volumes annuels sollicités : 21 600 m<sup>3</sup> annuels en page 10, 30 300 m<sup>3</sup> annuels en page 14. Si les cultures se veulent vertueuses telles que présentées dans le dossier, les besoins devraient être inférieurs aux ratios classiques.

Mon avis concernant ce projet est donc **favorable, sous réserve** de clarification concernant les volumes annuels sollicités.

Veillez croire, Monsieur le Chef de Service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

ROBERT VILA